

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 14 septembre 2020, à 20 h à la salle communautaire située au 3, 9^E Avenue à Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire
M. Raynald Jean, conseiller no. 1
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
M. Réal Savoie, conseiller no. 3
M. Alain Raymond, conseiller no. 4
M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2020-09-421. Adoption de l'ordre du jour **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2020-09-422. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 août 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 août 2020 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du conseil de la MRC d'Arthabaska du 9 septembre dernier, plusieurs points ont été discutés mais particulièrement que :

- ☞ Le conseil jeunesse de la MRC d'Arthabaska est de retour et les candidatures sont ouvertes.

Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes

M. Raynald Jean, mentionne que lors de la rencontre du conseil de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes du 1er septembre dernier, les points suivants ont été abordés :

- ☞ Un nouveau pompier a intégré la Régie des Chutes;
- ☞ Aucune formation ne peut être donnée en cette période pour les nouveaux pompiers;
- ☞ Il n'y aura pas de portes ouvertes cette année en raison de la COVID;
- ☞ M. Patrick Aziz est le nouveau directeur pour les premiers répondants;
- ☞ Le service des premiers répondants n'est pas encore en fonction puisque la Santé publique n'a pas donné leur approbation.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2020-09-423.
Comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 1^{er} août au 14 septembre 2020 de la Ville de Daveluyville totalisant 315 313.05 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 1^{er} août au 14 septembre 2020.

2020-09-424.
Calendrier des
séances du
conseil pour
l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chacune ;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'exercice 2021, qui se tiendront les lundis et qui débuteront à 20 h à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 362 rue Principale à Daveluyville :

| | |
|-------------------|------------------------------|
| 11 janvier 2021 | 1 ^{er} février 2021 |
| 15 mars 2021 | 12 avril 2021 |
| 3 mai 2021 | 7 juin 2021 |
| 12 juillet 2021 | 9 août 2021 |
| 13 septembre 2021 | 4 octobre 2021 |
| 15 novembre 2021 | 6 décembre 2021 |

2020-09-425.
Résolution de
concordance et
de courte
échéance
relativement à un
emprunt par
obligations au
montant de
6 895 000 \$

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Daveluyville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 895 000 \$ qui sera réalisé le 29 septembre 2020, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 533 | 169 794 \$ |
| 55 | 838 830 \$ |
| 55 | 1 018 805 \$ |
| 62 | 943 080 \$ |
| 62 | 2 523 895 \$ |
| 73 | 389 050 \$ |
| 73 | 1 011 546 \$ |

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 533, 55, 62 et 73, la Ville de Daveluyville souhaite émettre pour un terme plus court

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

que celui originellement fixé à ces règlements;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1- Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 septembre 2020;
- 2- Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 mars et le 29 septembre de chaque année;
- 3- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- 4- Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- 5- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- 6- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- 7- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
CAISSE DES JARDINS DES BOIS-FRANCS
300, BOUL. DES BOIS-FRANCS SUD
VICTORIAVILLE (QC) G6P 7W7
- 8- Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Daveluyville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 533, 55, 62 et 73 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2020-09-426.
Résolution
d'adjudication et
de courte
échéance
relativement à un
emprunt par
obligations au
montant de
6 895 000 \$

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 533, 55, 62 et 73, la Ville de Daveluyville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 septembre 2020, au montant de 6 895 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

| | | |
|--|----------------------|------|
| 1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. | | |
| 415 000 \$ | 0,50000 % | 2021 |
| 421 000 \$ | 0,60000 % | 2022 |
| 427 000 \$ | 0,70000 % | 2023 |
| 433 000 \$ | 0,80000 % | 2024 |
| 5 199 000 \$ | 0,95000 % | 2025 |
| Prix : 98,55249 | Coût réel : 1,25513% | |
| 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | | |
| 415 000 \$ | 0,65000 % | 2021 |
| 421 000 \$ | 0,75000 % | 2022 |
| 427 000 \$ | 0,80000 % | 2023 |
| 433 000 \$ | 0,90000 % | 2024 |
| 5 199 000 \$ | 1,00000 % | 2025 |
| Prix : 98,65500 | Coût réel : 1,29053% | |
| 3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. | | |
| 415 000 \$ | 0,60000 % | 2021 |
| 421 000 \$ | 0,70000 % | 2022 |
| 427 000 \$ | 0,75000 % | 2023 |
| 433 000 \$ | 0,85000 % | 2024 |
| 5 199 000 \$ | 1,00000 % | 2025 |
| Prix : 98,33100 | Coût réel : 1,36040% | |

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- **QUE** l'émission d'obligations au montant de 6 895 000 \$ de la Ville de Daveluyville soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;
- 3- **QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- 4- **QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- 5- **QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé : « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- 6- **QUE** le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les nuisances au Lac-à-la-Truite, l'implantation de clôture, la clinique médicale, des arrêts stop sur la route 261 à l'embranchement de l'autoroute 20, la coupe de pelouse, les nouvelles constructions dans la 5^E Rue, le nettoyage du 134, 7^E Avenue, la journée Normand-Maurice, les rues du Lac-à-la-Truite, les travaux dans la 5^E Rue et au coin de la 7^E Avenue, le montant des permis déclaré sur la liste mensuelle du dépôt des permis, les personnes habiles à voter, questions auxquelles le maire a répondu.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

2020-09-427.
Guignolée 2020 –
Demande
d'autorisation de
la Ville de
Daveluyville

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le Partage Alimentaire Daveluyville de mettre des arrêts dans les rues de Daveluyville de 6 h 30 à 8 h 30 et de 10 h 30 à 13 h, le jeudi 3 décembre prochain, dans le cadre de la Guignolée et que le Ministère des Transports émette un certificat d'autorisation.

2020-09-428.
Adjudication du
contrat
d'asphaltage –
6^E Rue (secteur
parc industriel) et
diverses rues

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire faire le resurfaçage de la courbe de la 6^E Rue du parc industriel et diverses rues;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité que le directeur des travaux publics mandate l'entreprise Pavage Veilleux pour procéder au resurfaçage de la courbe de la 6^E Rue du parc industriel, sur une longueur de plus ou moins 60 mètres et 10,1 mètres de large ainsi que quelques réparations dans diverses rues, pour un montant n'excédant pas 18 364 \$, taxes nettes et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

HYGIÈNE DU MILIEU

Paiement du
décompte
progressif no. 1 –
Nordmec
Construction inc.
– Installation d'un
système de
déphosphatation
à la station
d'épuration

Sujet reporté à une séance ultérieure.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'août 2020, 17 permis ont été émis, totalisant 327 100 \$.

2020-09-429.
Appui à une
demande
d'autorisation
auprès de la
CPTAQ pour
permettre

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée visant à obtenir une autorisation pour aliéner le lot 4 442 586 du cadastre du Québec qui se trouve dans la zone agricole décrétée;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté n'aura pas pour effet de déstructurer les terres agricoles adjacentes;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

l'aliénation du lot
4 442 586 située
dans la zone
agricole

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté renforcera la vocation agricole du lot vu que ce lot sera acheté par des propriétaires qui conserveront l'usage agricole et forestier;

CONSIDÉRANT QUE l'usage contribuera à la préservation des activités agricoles et que le potentiel agricole sera soutenu;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert une résolution du conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande est conforme aux règlements d'urbanisme;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que le conseil appui la demande d'autorisation relativement à l'aliénation du lot 4 442 586 à la commission de protection du territoire auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et ce, pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2020-09-430.
Office municipal
d'habitation -
États financiers
au 31 décembre
2019

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2019.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2020-09-431.
Club de patinage
artistique du
Grand
Daveluyville -
Besoins pour
l'année 2020-
2021

CONSIDÉRANT l'implication du Club de Patinage Artistique à la Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE Club de Patinage Artistique du Grand Daveluyville redonne à la collectivité et investit dans les infrastructures de la communauté;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville offre pour la saison 2020-2021 au Club de Patinage Artistique du Grand Daveluyville :

- La grande salle communautaire le 3 septembre 2020 pour l'assemblée générale annuelle, la rencontre des parents et la soirée d'inscription;
- La grande salle communautaire le 20 décembre 2020 pour la fête de Noël de 10 h à 12 h (si non disponible, le gymnase sera mis à la disposition);
- La salle Maurice-Doucet ou le restaurant lors des réunions du conseil d'administration 1 fois par mois;
- Le gymnase chaque mercredi de 17 h à 17 h 20 et chaque dimanche de 7 h à 7 h 20 pour l'entraînement hors-glace;
- La location gratuite de la glace ainsi que le gymnase le samedi 10 avril 2021 pour le spectacle annuel du CPA;
- Respecter le tarif de location de glace de l'année dernière.

POLITIQUES SOCIALES

2020-09-432.
Nomination de la
personne

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité de nommer Madame Christine Gentes, personne responsable du dossier « Aînés »

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

responsable du dossier « Aînés »

pour la Ville de Daveluyville.

2020-09-433.
Demande de renouvellement du dossier MADA et représentant de la ville pour le suivi de la demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) qui vise à :

- Adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux dans les municipalités et MRC du Québec;
- Mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif;

CONSIDÉRANT QUE ce programme se décline en 2 volets, soit :

- Volet 1 : soutien à la réalisation et la révision de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;
- Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire mettre à jour de sa politique des aînés et du plan d'action qui en découle;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville fasse une demande dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés édition 2020-2021, dans le but de mettre à jour sa politique des aînés et de son plan d'action;
- 2- **QUE** la Ville de Daveluyville nomme Mme Tammy Voyer, directrice générale, personne représentant la Ville, pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

LÉGISLATION

2020-09-434.
Adoption du 2^e projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte sur la localisation des abris d'auto en zone R-5 et R-8

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville a adopté le règlement de zonage numéro 480 le 7 février 2005;

ATTENDU QUE le règlement no. 480 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A-19.1);

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle de Québec;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Roland Ayotte lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU QUE le 1^{er} projet de règlement a été adopté par le conseiller Réal Savoie lors de la séance ordinaire tenue le lundi 10 août 2020;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation sur le présent règlement a été remplacée par une consultation écrite du 24 août au 7 septembre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020;

ATTENDU QUE ce règlement doit être modifié pour permettre

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

l'implantation d'un abri d'auto en cour avant prolongeant la cour latérale dans les zones R-5 et R-8 (île Côté), le tout dans le but d'uniformiser la réglementation relativement à l'implantation des bâtiments complémentaires;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Réal Savoie** et résolu unanimement :

QUE le projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte sur la localisation des abris d'auto en zone R-5 et R-8, soit adopté, tel que déposé.

AFFAIRES NOUVELLES

2020-09-435.
Acquisition de terrains sur la 6^E Rue

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Rochefort désire offrir à la Ville son immeuble situé sur la 6^E Rue au montant symbolique d'un (1) dollar;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville accepte que lui soit cédé l'immeuble portant les numéros de lot 4 441 729, 4 442 766, 4 442 767, 4 442 927, 4 442 928, 4 442 929, 4 442 930, 4 442 931, 4 442 932, 4 442 933, 4 442 934 et 4 442 935 du cadastre du Québec, situé sur la 6^E Rue, appartenant à M. Gilles Rochefort, et ce, pour la somme symbolique d'un dollar (1,00\$), plus les taxes s'il y a lieu;
- 2- **QUE** les frais relatifs à l'acte notarial seront assumés par la Ville de Daveluyville;
- 3- **QUE** le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer les documents nécessaires à la présente transaction;
- 4- **D'autoriser** la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2020-09-436.
Embauche de M. Jean-Robert Boucher au Centre sportif Piché

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'engager M. Jean-Robert Boucher au Centre sportif Piché, 3 jours par semaine, par le biais du Centre de Services en Déficience Intellectuelle Mauricie/Centre-du-Québec (CRDI).

2^IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur l'acquisition des terrains dans la 6^E Rue, l'asphaltage dans la 6^E Rue et de la 5^E Rue, le nombre de permis pour 2019 vs 2020, questions auxquelles le maire a répondu.

2020-09-437.
Fin de la séance et levée de l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 05.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière